

**EXTRAIT**  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 11 décembre 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procurat  
(s) : Madame Chantal JEANPERT ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER

Excusé(s) : Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Christiane WOLFHUGEL

**N° CD/2017/113 - 250 - Accueil en établissements des personnes handicapées**  
**Proposition d'approbation d'une convention partenariale**  
**relative à la prise en charge des personnes en situation «**  
**d'amendement Creton »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide d'engager un partenariat avec la MDPH et neuf associations gestionnaires d'établissements médico-sociaux aux fins de définir les modalités d'attribution des places spécifiquement créées au titre de l'Amendement Creton ;
- approuve les termes du projet de convention partenariale relative aux modalités d'attribution des places créées au titre de l'Amendement Creton, joint en annexe à la délibération, à conclure entre le Département, la MDPH et chaque association gestionnaire des établissements, pour une durée de deux ans à compter de sa signature ;
- autorise le président à signer la convention à conclure avec chacune des associations.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20171211-lmc1113669-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 21/12/17